

## Modification de l'alimentation électrique 90 000 volts du poste de VALBONNE

### Création d'une liaison souterraine GROULLES – VALBONNE et d'une liaison aéro-souterraine MOUGINS – VALBONNE

#### REPONSE DE RTE AUX OBSERVATIONS émises dans le cadre de l'enquête parcellaire

Observations émises	Date
Monsieur José TORRES NAVARRO	15/01/2018
Madame Céline GIRAUD	15/01/2018

Emetteur de l'observation	José TORRES NAVARRO
Consistance de l'observation	<p>J'écris en tant que syndic bénévole de la Copropriété Les Groules du 126 Route de Valbonne à Mouans Sartoux. Nous nous sommes entretenus entre copropriétaires lors de notre Assemblée Générale annuelle et nous ne voulons pas que la ligne passe sur notre terrain. On ne veut pas d'une contrainte dans notre copropriété qui pourrait nous limiter dans le choix de futurs aménagements de notre zone côté parking. Ce serait également une gêne d'accès (commerces, clients et habitation) lors de la durée des travaux mais aussi pour des interventions futures sur la ligne qui entraîneront une perte évidente de la clientèle.</p> <p>En ce sens, on ne voit pas pourquoi cette société n'utiliserait pas les 2m50 appartenant à la commune côté chaussée qui longe notre copropriété</p>
Réponse Rte	<p>L'emplacement de la future lison souterraine GROULLES-VALBONNE, reconnue d'utilité publique le 14 avril 2017, situé en bordure de la copropriété (AN 7) et la voie départementale 4, est le résultat des études de reconnaissance du sous-sol qui fait apparaître la présence d'un grand nombre de réseaux existants sur la voie départementale évoquée et ne permet pas d'y implanter un réseau supplémentaire. Nous rappelons que le cheminement de la liaison souterraine est positionné de façon mitoyenne avec le domaine routier et les autres réseaux.</p> <p>La présence de la liaison souterraine après travaux n'entraînera aucune dépossession de la propriété et ne sera pas une gêne à la jouissance des lieux ni à son accès.</p> <p>Avant le début des travaux, Rte et l'entreprise travaux organiseront une rencontre avec les propriétaires et commerçants afin d'expliquer les modes opératoires des travaux et de recueillir les observations.</p>

Emetteur de l'observation	<b>Céline GIRAUD 126 route de Valbonne 06 370 MOUANS-SARTOUX</b>
Consistance de l'observation	<p>Je soussignée GIRAUD Céline domiciliée 126 route de Valbonne, certifié être venue ce jour et cette heure déposer une lettre émise par M.TORRES NAVARRO Syndic bénévole 146 route de Valbonne. Moi-même, propriétaire conjointe avec M.TORRES du seul logement à l'adresse concernée (les autres étant des locaux à usage commercial), ne suis pas favorable à octroyer la servitude à la société Rte.</p> <p>En effet, nous n'avons ni les tenants ni les aboutissants des gênes occasionnées et liées à cette servitude.</p> <p>Notre accès privé se fait par cette voie, il n'est aucunement question d'être assujéti à des contraintes dont nous ignorons tout.</p> <p>Si des travaux doivent être effectués, qu'ils le soient sur la partie communale, et non la partie privative de cette parcelle.</p> <p>Nous n'avons pas été consultée par la société EGIS dans l'enjeu du tracé. Par ailleurs, le venue du commissaire enquêteur est assez restrictive pour les personnes qui travaillent, ce que je déplore.</p>
Réponse Rte	<p>L'entreprise (CTEAM-ELO représentée par M.LE GUERN) en charge du conventionnement pour le compte de Rte a commencé les démarches auprès des copropriétaires dès février 2016 par courriers et échanges téléphoniques. Il a rencontré également M.TORRES NAVARRO sur place au printemps 2016 afin de présenter le projet et la servitude du passage de la liaison sur la parcelle AN7.</p> <p>Avant le début des travaux, Rte et l'entreprise travaux organiseront une rencontre avec les propriétaires et commerçants afin d'expliquer les modes opératoires des travaux et de recueillir les observations. Cette occasion permettra de répondre à vos interrogations.</p> <p>Votre accès sera préservé pendant toute la durée des travaux.</p>